

Comité Syndical 03 reconvoqué du 12 juin 2025

DELIBERATION N° 2025-06-058 Modification du tableau des effectifs

Nombre de membres 107			Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du cinq juin deux mille vingt-cinq, une nouvelle convocation du Comité Syndical a été envoyée par le Président le six juin deux mille vingt-cinq, en vertu de l'article 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales. L'an deux mille vingt-cinq, le douze juin, à onze heures, le Comité Syndical, s'est réuni dans les locaux du SYVADEC situé dans la zone artisanale, à Corte sous la présidence de Monsieur Don-Georges GIANNI, Président de séance. Monsieur Xavier POLI a été désigné secrétaire de séance. S'agissant d'une re convocation, le Comité peut valablement délibérer.
En exercice	Présents	Votants	
105	13	13	

Présents :

FERRANDI Etienne, BONARDI Jean-Paul, SOTTY Marie-Laurence, BERNARDI François, EMANUELLI Paul-Jean, GIFFON Jean-Baptiste, POLI Xavier, MARIOTTI Marie-Thérèse, MATTEI Jean-François, MARCHETTI Etienne, MICHELETTI Vincent, GIORDANI Jean-Pierre, GIANNI Don-Georges.

Pouvoirs :

Absents :

PERFETTINI Martine, MILANI Jean-Louis, LINALE Serge, PERETTI Philippe, PELLEGGRI Leslie, TIERI Paul, LEONARDI Jean-Charles, POZZO DI BORGIO Louis, SIMONI Pierre-Baptiste, ROMITI Gérard, PADOVANI Jean-Jacques, BATESTTI Gilles, POLIFRONI Bruno, SAVELLI Pierre, LACAVE Mattea, GIAMARCHI Marie-Dominique, GONZALEZ COLOMBANI Carulina.

MARCANGELI Laurent, MINICONI Ange-Pascal, FAGGIANELLI François, SARROLA Alexandre, PASQUALAGGI Jean-Marie, FRANCHI Horace, VINCILEONI Antoine-Mathieu, MONDOLONI Christophe, VANNUCCI Stéphane, FRAU David, COMBETTE Christelle, BACCI Christian, CIAVAGLINI Joëlle, COLONNA D'ISTRIA Jeanne-Andrée, SUSINI Jean, CORTICCHIATO Caroline, KERVELLA Philippe, OTTAVY Nicole, OTTAVY-SARROLA Rose-Marie, PUGLIESI Pierre, SBRAGGIA Stéphane, VOGLIMACCI Charles-Noël.

ADORNI Roméo, COLOMBANI Paul-André, DE PERETTI Don-Napoléon, GRAZIANI Frédéric.

GUIDONI Pierre, BARTHELEMY Roxane, MARCHETTI François-Marie, SEITE Jean-Marie, ACQUAVIVA François-Xavier. VIVONI Ange-Pierre, VUILLAMIER Jean-Marcel, FANTOZZI Jean-Michel.

BRUZI Benoît, GAMBOTTI Alexandre.

BELLINI Pierre-François, MURACCIOLI Jean-Jacques.

SINDALI Philippe, FRANCESCHINI Christiane.

NICOLAI Marc-Antoine, CIMIGNANI Marie-Flora, BERLINGHI François.

MORTINI Lionel, SAULI Joseph, ANTONELLI Jean-Toussaint, CANANZI Ange.

DOMINICI Jean, PASQUALI Gabriel, GIABICONI Jean-Charles, RAO Frédéric, GALETTI Joseph, TERRIGHI Charlotte.

COSTA Paul, FONDACCI DE PAOLI Jean-Claude.

MAURIZI Pancrace.

NEGRONI Jérôme, ALBERTINI Pierre-François.

LECCIA Pascal.

BARTOLI Paul-Marie, ISTRIA Patrice, PERENEY Jean.

CECCALDI Mathieu, POMPONI Paul-François, CHIAPPINI Charles.

STROMBONI Jeanne, SUSINI Grégory, CESARI Etienne, LOPEZ Denis, SIMONI Géraldine, SERRA Jean-Marc, QUILICHINI Paul, LUCCHINI Félicien.

Publication de l'acte le :

27/06/2025

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20250612-2025-06-058-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

Le Président expose,

Les évolutions de l'organisation et des situations individuelles des agents nécessitent les mises à jour du tableau des effectifs suivantes :

Suppressions de postes :

- Un poste d'agent de maîtrise à la suite des avancements de grades de 2025 ;
- Un d'adjoint administratif principal 2ème classe à la suite des avancements de grades de 2025;
- Six postes au grade d'adjoint technique principal 2ième classe à la suite des avancements de grades de 2025 ;
- Sept postes au grade d'adjoint technique, dont six à la suite des avancements de grade de 2025 et un, à la suite d'un départ en retraite d'un agent de recyclerie.

Créations de postes :

- Un poste de catégorie A au grade d'attaché territorial, à la suite d'une réussite au concours et d'une évolution des missions mettant en œuvre une expertise juridique accrue au sein du service marches publics, assemblées et moyens généraux,
- Un poste de catégorie A au grade d'ingénieur territorial, pour permettre au Service Valorisation, dans la perspective de l'ouverture du CTV de Monte qui entrera en fonction en 2027, de se doter dès à présent d'une ressource pour participer au suivi de l'ensemble des filières de valorisation (existantes et à venir), assurer de nouvelles missions relatives au site de Monte et à la valorisation locale et contribuer aux remplacements au sein du service.

Il est précisé que les emplois vacants devront être pourvus par des agents titulaires et pourront, le cas échéant, être pourvus par des agents contractuels. Dans cette hypothèse, les agents devront justifier d'un niveau d'étude correspondant au niveau de recrutement par concours externe ou d'une expérience dans un emploi comparable. Le niveau de rémunération des agents contractuels sera celui auquel peuvent prétendre les agents titulaires du même grade. Les agents contractuels pourront également bénéficier du régime indemnitaire instauré au Syvadec.

Au 1er juin 2025, le tableau des effectifs fait apparaître 146.92 ETP autorisés, parmi lesquels 23.46 sont vacants :

- 1 pour la réintégration d'un agent en détachement ;
- 4 pour des recrutements en cours ;
- 3.46 pour des avancements de grade à intervenir en 2025 ;
- 15 postes faisant l'objet d'une suppression.

Après les modifications proposées, le nombre d'ETP autorisés est de 133,92.

La modification proposée a été soumise au Comité Social Territorial du 5 juin 2025 dernier, lequel a émis un avis favorable.

Par conséquent, le Président demande aux membres du comité d'approuver les créations et les suppressions de postes ainsi que la modification du tableau des effectifs annexé et de l'autoriser à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif et financier de la présente délibération dans la limite des crédits budgétaires.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5211-1 et L.5711-1,

Vu le code général de la fonction publique et notamment l'article L.313-1,

Considérant l'avis favorable du comité social territorial du 05 juin 2025,

Considérant que les crédits sont inscrits au budget,

Ouïe l'exposé de M. Don-Georges GIANNI, Président,

à l'unanimité :

- DONNE acte au rapporteur des explications entendues,
- APPROUVE la modification du tableau des effectifs au titre de l'année 2025 selon le tableau annexé à la présente délibération,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif et financier de la présente délibération dans la limite des crédits budgétaires.

Fait et délibéré à Corte les jours, mois et an que dessus,



Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

Don Georges GIANNI

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du SYVADEC et peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bastia dans un délai de deux mois suivant sa publication.

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20250612-2025-06-058-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1^{ER} JUIN 2025

GRADES OU EMPLOIS	Total des ETP autorisés au 01/06/2025	ETP Pourvus au 01/06/2025	GRADES OU EMPLOIS	Modifications du tableau		
				Suppression de poste	Création de poste	Total ETP autorisés
EMPLOI FONCTIONNEL			EMPLOI FONCTIONNEL			
Directeur général des services des communes sup à 150 000 hab	1	1	Directeur général des services des communes sup à 150 000 hab			1
Directeur général adjoint des services des communes sup à 150 000 hab	1	1	Directeur général adjoint des services des communes sup à 150 000 hab			1
Collaborateur de cabinet	0	0	Collaborateur de cabinet			0
TOTAL (1)	2	2	TOTAL (1)	0	0	2
FILIERE ADMINISTRATIVE			FILIERE ADMINISTRATIVE			
Administrateur général	0	0	Administrateur général			0
Administrateur hors classe	0	0	Administrateur hors classe			0
Administrateur	0	0	Administrateur			0
Directeur	0	0	Directeur			0
Attaché hors classe	2	2	Attaché hors classe			2
Attaché principal	1	1	Attaché principal			1
Attaché	3	1	Attaché		1	4
Rédacteur principal de 1ère classe	0	0	Rédacteur principal de 1ère classe			0
Rédacteur principal de 2ème classe	2	2	Rédacteur principal de 2ème classe			2
Rédacteur	3	3	Rédacteur			3
Adjoint administratif principal de 1ère classe	3	3	Adjoint administratif principal de 1ère classe			3
Adjoint administratif principal de 2ème classe	1	0	Adjoint administratif principal de 2ème classe	1		0
Adjoint administratif	3	3	Adjoint administratif			3
TOTAL (2)	18	15	TOTAL (2)	1	1	18

GRADES OU EMPLOIS	Total des ETP autorisés au 01/06/2025	ETP Pourvus au 01/06/2025	GRADES OU EMPLOIS	Modifications du tableau		
				Suppression de poste	Création de poste	Total ETP autorisés
FILIERE TECHNIQUE			FILIERE TECHNIQUE			
Ingénieur général	0	0	Ingénieur général			0
Ingénieur en chef hors classe	0	0	Ingénieur en chef hors classe			0
Ingénieur en chef	0	0	Ingénieur en chef			0
Ingénieur hors classe	3	1	Ingénieur hors classe			3
Ingénieur principal	5	5	Ingénieur principal			5
Ingénieur	8	7	Ingénieur		1	9
Technicien principal de 1ère classe	1	1	Technicien principal de 1ère classe			1
Technicien principal de 2ème classe	2	2	Technicien principal de 2ème classe			2
Technicien	9	8	Technicien			9
Agent de maîtrise principal	10	10	Agent de maîtrise principal			10
Agent de maîtrise	1	0	Agent de maîtrise	1		0
Adjoint technique principal de 1ère classe	19	18	Adjoint technique principal de 1ère classe			19
Adjoint technique principal de 1ère classe	0,46	0	Adjoint technique principal de 1ère classe			0,46
Adjoint technique principal de 2ème classe	25	18	Adjoint technique principal de 2ème classe	6		19
Adjoint technique principal de 2ème classe	0,46	0,46	Adjoint technique principal de 2ème classe			0,46
Adjoint technique	43	36	Adjoint technique	7		36
TOTAL (3)	126,92	106,46	TOTAL (3)	14	1	113,92
TOTAL GENERAL (1+2+3)	146,92	123,46	TOTAL GENERAL (1+2+3)	15	2	133,92